

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 27
Votants : 31

N° ordre : DE-24-82

N° ordre dans la séance :
DE-17122024-11

Date de la convocation :
11/12/2024

Date de la publication :

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Marie-Françoise SONZOGNI, Éric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Mélisande MACONE (procuration à Éric BONNET), Céline LE CERF (procuration à Isabelle MORLOTTI), Marc MEO (procuration à Frédéric DI PAOLO), Thierry DEHAY (procuration à Jean-Marc DUPONT), Carlos ROCHA OLIVEIRA, Christelle MARCHAND, Dominique SCALMANA

Secrétaire de séance : Déborah GLEYZE

PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DEPOSE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PLACE LOUIS MATHIEU DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE

Monsieur Claude FELCI, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, dans le cadre du projet d'aménagement du centre-ville de Culoz-Béon, il convient de supprimer tous les raccordements aux différents réseaux (eau, assainissement, électricité, télécommunication, éclairage public) du tènement immobilier prévu pour être déconstruit.

A ce titre, un plan de financement relatif à la suppression du réseau d'éclairage public par le SIEA est soumis à l'approbation du Conseil municipal. Celui-ci prévoit un reste à charge pour la Commune à hauteur de 1 307,80 € TTC sur un montant total de 1 700 € TTC. Ce plan de financement est ci-joint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le plan de financement proposé ci-dessus.**
- **Mandate Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'ensemble des pièces consécutives à cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance
Déborah GLEYZE

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

